



2026 - 2027

LES ARCHERS DE L'ABBAYE

Compagnie de Tir à l'Arc de Palaiseau

RENOUVELLEMENT DES LICENCES SAISON 2026-2027

Comme les années passées, il nous faut renouveler nos licences (ainsi que la cotisation à la Compagnie) dès le début de septembre. Nous vous rappelons que vous avez le choix entre une licence FFTA et une licence FFTL. Ce choix est fait pour l'année entière.

Rappel de la procédure

1°) Renvoyer à **Géraldine GUICHAOUA** (278 rue de Paris 91120 PALAISEAU) le **TABLEAU** ci-joint correctement rempli et le **CHÈQUE CORRESPONDANT** au montant total (cotisation + licence). Ce chèque ne sera pas tiré avant la fin du mois de septembre. **Attention, pour un règlement fractionné, envoyez votre demande à la trésorerie (trésorier@lesarchersdelabbaye.com), afin d'établir le montant de chaque chèque.** Nous acceptons les règlements en coupons ANCV Sports ainsi que par **Virement bancaire**.

2°) Envoyez en même temps un **DEUXIEME CHEQUE POUR LA CAUTION** QUI NE SERA PAS DEBITE. Nous vous rappelons que les archers de moins de 18 ans et ceux de 70 ans et plus, ne sont pas soumis à l'obligation de travaux.

3°) Certificat médical : Le dernier date de plus de 3 ans : **certificat médical à fournir** obligatoirement, sinon, répondre au questionnaire de santé disponible sur le **site des Archers de l'Abbaye**, rubrique "*Infos pratiques*", dans le cas d'une réponse positive à ce questionnaire, un **nouveau certificat médical** à fournir, dans le cas contraire, aucun certificat médical sera nécessaire, dans le doute, nous contacter.

4°) Si vous souhaitez inscrire un nouveau membre de votre famille, n'oubliez pas de fournir les renseignements nécessaires à toute nouvelle inscription : nom, date de naissance et coordonnées personnelles si différentes des vôtres et de lui faire remplir une fiche d'inscription.

5°) **IMPORTANT : Dans le but d'avoir un fichier à jour, nous vous demandons de bien remplir la case contenant vos coordonnées, et de vous inscrire sur le site des Archers de l'Abbaye.**

Votre règlement, accompagné du bulletin d'inscription et d'un certificat médical si nécessaire doit parvenir à Géraldine pour le 15 septembre*.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans dossier complet (cotisation, chèque caution, choix travaux, certificat médical si nécessaire et attestation signée)

* **A défaut de versement dans les délais, vous ne seriez plus assuré à compter du 30 septembre et les installations de la Compagnie vous seraient interdites de ce fait, jusqu'à réception de votre dossier complet.**

6°) Deux fois dans l'année, nous passerons commande de tenues auprès de notre fournisseur, un mail d'informations vous sera envoyé quelques semaines avant la date butoir.

Rappel des tarifs (maj 2024)

	Adulte 1 ^{er} membre	Adulte suivant	Enfant (-18)
Entrée Compagnie (uniquement l'année de première inscription)	40 €	20 €	Néant
Frais de formation (dont 6 flèches)	65 €	65 €	65 €
Cotisation Compagnie	60 €	49 €	49 €
CAUTION (CHÈQUE EN ATTENTE)	91.50 €	91.50 €	-

	Adulte	Jeune
Licence FFTL (loisir et compétitions FFTL) <i>Toute personne ayant 17 ans au 1^{er} octobre est considérée comme «adulte» par la FFTL</i>	38 €	20 €
ou Licence FFTA (compétitions) <i>Toute personne née avant le 01/01/2006 est considérée comme «adulte» par la FFTA</i>	100 €	76 €
ou Licence FFTA (loisir)	86 €	N/A



2026 - 2027

LES ARCHERS DE L'ABBAYE

Compagnie de Tir à l'Arc de Palaiseau

COTISATIONS SAISON 2026/2027

Coordonnées à signaler :

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Aucune inscription ne sera prise en compte sans dossier complet
(cotisation, chèque caution, choix travaux, certificat médical si nécessaire et attestation signée)

Membre(s) à inscrire



					Coût par personne				Sous-total par ligne
Nom	Prénom	Date de naissance	Type de licence ⁽²⁾	Questionnaire santé ⁽³⁾	Entrée compagnie ⁽¹⁾	Formation	Licence	Cotisation compagnie	
⁽¹⁾ Uniquement pour la première inscription ⁽²⁾ FFTA compétition, FFTA loisir ou FFTL ⁽³⁾ Avec une signature dans la case « questionnaire santé », l'archer certifie avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé (cerfa n°15699*01) préalable au renouvellement d'une licence sportive.									Total €

Règlement par chèques ☐ (Chèques à l'ordre de : "Les Archers de l'Abbaye") ; par virement bancaire ☐

Références Chèque Cotisation : Références Chèque Caution :

Merci de renvoyer cette fiche avec vos chèques et certificats médicaux (si nécessaire) à
Géraldine GUICHAOUA 278 rue de Paris 91120 PALAISEAU



2026 - 2027

LES ARCHERS DE L'ABBAYE

Compagnie de Tir à l'Arc de Palaiseau

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e)
demeurant au

atteste avoir bien pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur des Archers de l'Abbaye, compagnie de tir à l'arc de Palaiseau (notamment l'article 4 du règlement intérieur concernant les travaux) et m'engage, par la présente, à respecter les points qui y sont mentionnés.

En cas de manquement, le comité directeur sera en droit d'appliquer les sanctions prévus par ceux-ci.

Durant les sessions « Travaux », je m'engage à venir dans une tenue adaptée à la situation (chaussures, gants, ...) et certifie être apte à réaliser les travaux choisis par mes soins.

Date

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



2026 - 2027

LES ARCHERS DE L'ABBAYE

Compagnie de Tir à l'Arc de Palaiseau



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06274	00028709441	59	EUR

Domiciliation
CCM PALAISEAU IGNY

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8062	7400	0287	0944	159

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

DomiciliationCCM PALAISEAU IGNY
84 RUE DE PARIS
91120 PALAISEAU

☎ 01 69 80 18 34

Titulaire du compte (Account Owner)ASS LES ARCHERS DE L'ABBAYE
9 RUE MARCEL CERDAN
91120 PALAISEAU

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ